

AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405_05-DE
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 27 mai 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 21/05/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, PLAIN

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS
De M. MOUHICA à Mme VASLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine RANIVOALISON

Délibération : 2024-05-05

Local AP n° 114 au 11 rue du Onze Novembre : Fixation du prix du loyer

Rapporteur : P LAINE

Contexte :

- La Commune a acquis à l'EPF-NA en décembre 2020, l'immeuble cadastré section AP n° 114, situé rue du Onze Novembre à Fléac,
- Cette propriété communale comprend 2 locaux professionnels :
 - Le 1er de 44 m² au n° 9 de la rue est loué à une entreprise de service à la personne (QUALIT'HOM Service).
 - Le 2ème local de 27,07 m² au n° 11 de la rue, reste à louer.
- Une osthéo-pathe désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune pour louer le local sis au 11 rue du onze novembre.

Afin d'encourager et faciliter l'installation de professionnels de santé sur la Commune, il est envisagé de fixer le prix du loyer sur la base de 50% de la valeur locative du local.

AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405_05-DE
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

A cet effet, il est proposé de :

- fixer le prix de loyer à 140 € HT et hors charges (soit 168 € TTC) mensuel,
- autoriser le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Les travaux nécessaires avant l'installation du nouveau locataire sont prévus au Budget annexe « Locaux commerciaux ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention

DECIDE de :

- fixer le prix du loyer (hors charges) à 140 € HT (soit 168 € TTC) mensuel,
- autoriser le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mai 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **28 MAI 2024**

Réception du: **28 MAI 2024**

Mise en ligne le: **28 MAI 2024**





Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.